

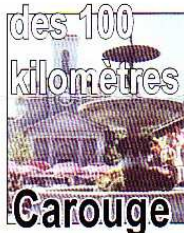


Club fondé en 1944
CASE POSTALE 1723
1227 CAROUGE

FEDERATION
SUISSE DE MARCHÉ



**Trophée
Européen**



**Championnat
Suisse
des 100
kilomètres**

avec le soutien du



RESTAURANT DES HALLES
43, rue Vautier - 1227 Carouge

SOCIÉTÉ DU TOUR DE ROMANDIE À LA MARCHÉ CLUB DES MARCHEURS DE GENEVE

Trophée Européen des 100 km Championnat Suisse 100 km Carouge (Suisse) 2007

1. Règlement

1. Condition d'engagement.
 - 1.1. Etre licencié à la Fédération Suisse pour le Suisse ou affilié à l'IAAF pour les étrangers.
 - 1.2. L'épreuve est réservée uniquement aux licenciés
 - 1.3. L'épreuve se déroule sur des routes ouvertes à la circulation.
 - 1.4. Inscription: pas de finance pour l'inscription.
 - 1.5. Date limite d'inscription: **Mardi 4 septembre 2007**, cachet de la poste faisant foi.
 - 1.6. Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
 - 1.7. Renseignements et envoi des engagements:
Chuard André, avenue Vibert 23, 1227 Carouge
Tél./fax: 022 342 39 46 Natel: 079 440 57 81
 - 1.8. Permanence: Café des Halles, Rue Vautier 43, 1227 Carouge
Tél. 022 300 37 88

2. Règlement commun du Trophée Européen et Championnat Suisse sur 100 kilomètres

- 2.1. L'épreuve se déroulera sur le même circuit avec un classement séparé Trophée Européen et Championnat Suisse.
- 2.2. Le départ aura lieu le samedi 15 septembre à 08h.00, devant le Restaurant des Halles, rue Vautier 23, 1227 Carouge.
- 2.3. L'épreuve se déroulera sur une route ouverte à la circulation.
Départ sur route de 4,500 km, ensuite 1^{er} circuit plat Grand-Donzel boucle de 3,6 km. à parcourir **20** fois.
Retour sur route de 5,700 km, ensuite 2^{me} boucle de 0,9 km à parcourir **20** fois.
Arrivée place du Marché à Carouge. (**Total: 100,253 kilomètres**)
- 2.4. La remise des prix aura lieu samedi 15 septembre à 21 heures, au Café des Halles, rue Vautier, 1227 Carouge.
Remise des Bouquets aux vainqueurs sur la place du Marché.
- 2.5. Assurance responsabilité civile: les organisateurs sont couvert par une police souscrite auprès de la compagnie d'assurance *Nationale Suisse*.
Les athlètes bénéficie des garanties accordées par l'assurance lié à la licence.

3. Règlement particulier des 100 kilomètres

- 3.1. Le règlement général de l'épreuve sera celui de la Fédération Suisse de Marche.
- 3.2. Les classements pour le Trophée Européen seront établis pour les hommes et les dames.
- 3.3. Tous marcheurs classés recevront un prix en espèce, plus un prix souvenir.
Indemnité de déplacement de Fr. 100.- Suisse.
- 3.4. Les prix et les frais d'indemnité seront payés aux marcheurs classés et inscrits avant la date limite.

- 3.5. Les prix plus les frais d'indemnité seront remis en main propre lors de la remise des prix. La présentation de la licence pourra être demandée.
Si l'athlète ne se présente pas à la distribution des prix, le prix restera au comité d'organisation.

4. Ravitaillements et soins des marcheurs

- 4.1. Un point de ravitaillement de fruits et de boissons sera installé pour la 1^{ère} boucle devant le Restaurant et parking du Grand-Donzel pour la 2^{ème} boucle un point de ravitaillement sera installé devant le Restaurant des Halles.
4.2. Les marcheurs sont autorisés à utiliser un ravitaillement personnel.
4.3. Un service de podologue sera assuré.
4.4. Les vestiaires et les douches seront à disposition des marcheurs à la salle de gymnastique des Charmettes.

5. Dossards

- 5.1. Les dossards seront à retirer le vendredi 14 septembre à la permanence, restaurant des Halles, rue Vautier 43, Carouge, dès 15 h. jusqu'à 21h30.
Le samedi 15 septembre de 06h00 à 07h30. La présentation de la licence sera obligatoire.
5.2. Le port du dossard est obligatoire et devra le porter sur le devant et bien visible. Le numéro avec interdiction formelle de caché la publicité, sinon le marcheur sera mis hors course.
5.3. Passage devant le pointage, les marcheurs devront garder les bras le long du corps en marchant normalement afin que le numéro du dossard reste bien visible. Interdiction formelle de s'alimenter devant le pointage pour la même raison.
5.4. Aucun véhicule ne sera toléré sur le circuit.
5.5. Les bicyclettes sera autorisé sur le parcours.

6. Hébergement des marcheurs

- 6.1. L'hébergement des marcheurs est assuré par l'organisateur.
Réservation avec le bulletin d'inscription, jusqu'au mardi 4 septembre 2007.

7. Restauration

- 7.1. Vendredi 14 septembre le soir: possibilité de manger au restaurant des Halles, rue Vautier, Carouge, de 19h.00 à 21h30. Seulement sur inscription jusqu'au 1er septembre.
Samedi 15 septembre matin: petit-déjeuner, restaurant des Halles de 06h.00 à 08h.00.
Le repas vendredi soir et le petit-déjeuner, sont aux frais des athlètes et accompagnateurs.
Le repas du samedi soir est aux frais de l'organisateur, suivi de la remise des prix.

8. Règlement particulier pour le championnat Suisse

- 8.1. Tous les marcheurs licenciés à la FSM pourront y participer.
8.2. Un classement homme sera établi.
8.3. Le vainqueur recevra le maillot de champion Suisse, plus médaille, plus prix en espèce, prix souvenir et prix du Trophée Européen.
8.4. Les 2^{ème} et 3^{ème}, recevront une médaille plus prix en espèce, plus prix souvenir.
8.5. Les 3 médaillés recevront les prix du classement du Trophée Européen.
8.6. L'organisateur est en droit de stopper l'épreuve des CS 100 Km après 11h50 (19h50 locale) selon table barème CSI.

Genève, le 20 avril 2007

Pour le Comité d'organisation



FSM
FSM Com. des Compétitions
Michel Schneider
Riant-Mont 7, chemin de
1000 Busigny près-Lausanne

